

Préparer la fin de l'année comptable
*Témoignage de Damien Gourdon Agent Comptable
des EPL de Corrèze et de Creuse*

Les **webinaires**

DEA DAT de l'EA




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RESO'THEM
Un collectif pour accompagner
la transition agroécologique



10 décembre 2021 à 11h30

Les travaux de fin d'exercice des Exploitations et Ateliers des EPLEFPA

Vendredi 10 décembre 2021

**D. GOURDON : Agent comptable des EPLEFPA de
Corrèze et Creuse**

SOMMAIRE

Introduction - Définition

- 1) **Le cadre juridique et normatif de la clôture des comptes**
- 2) **Deux périodes: les opérations de gestion courante et les opérations d'inventaire (CAP, PAR, immobilisations, stocks, provisions)**
- 3) **Indispensable pour la réussite de la clôture**
- 4) **Calendrier du compte financier**


Conclusion

Introduction - Définition

Les travaux de fin d'exercice désignent les opérations qui doivent être réalisées afin de clôturer l'exercice en cours et permettre l'ouverture de l'exercice suivant.

L'annualité budgétaire implique que l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1^o janvier et s'achèvent le 31 décembre.

En comptabilité générale, la comptabilité des opérations repose sur le principe des droits constatés jusqu'au 31 décembre de l'exercice comptable. Les travaux de fin d'exercice consistent à rattacher les charges et les produits à l'exercice concerné et à réaliser les opérations d'inventaire

Objectifs  **qualité accrue des comptes publics, image fidèle et qualité comptable**

1) Cadre juridique et normatif de la clôture des comptes

Du fait de leur activité (partage de compétence entre l'Etat et la collectivité territoriale de rattachement), les EPLEFPA répondent à divers cadres réglementaires:

- **Code général des collectivités territoriales (CGCT)**
- **Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)- uniquement titre I**
- **Instruction M99 du 27 décembre 2017 portant réglementation budgétaire, financière et comptable des EPLEFPA**

1) Cadre juridique et normatif de la clôture des comptes

Période complémentaire remplacée par période d'inventaire.

Période d'inventaire = 3 semaines maximum au-delà du 31/12 de l'exercice (p.15 M99 Titre II). Au-delà du 31/12, l'ordonnateur ne peut plus émettre de titres et mandats sur l'exercice écoulé.

La période d'inventaire est destinée à la réalisation des opérations comptables qui ne peuvent pas être anticipées (charges à payer, produits à recevoir, stocks,...)

Nécessité d'anticiper la fin de gestion

1) Cadre juridique et normatif de la clôture des comptes

Pourquoi une période d'inventaire aussi courte :

Pouvoir disposer du compte financier rapidement pour l'analyser et apporter les mesures correctives (analyse du résultat, CAF, FdR, besoin en FdR, exploitation des SIG....). Pouvoir calculer et analyser les INDISFI

Compte financier = outil de pilotage

2) Deux périodes : opérations de gestion courantes et opérations d'inventaire

Principe des droits constatés:

- Tous les droits acquis au cours d'un exercice doivent donner lieu à la comptabilisation d'un produit (C/7) ou d'un financement externe (C/1). Subvention sans condition ou à conditions
- Tous les services faits constatés avant le 31 décembre de l'exercice doivent donner lieu à la comptabilisation d'une charge (C/6) ou d'une immobilisation (C/2)



Opérations de gestion courante jusqu'au 31 décembre N

2) Deux périodes : opérations de gestion courantes et opérations d'inventaire

A compter du 01/01/N+1, les opérations de gestion courante ne peuvent plus impacter la comptabilité et le budget de l'exercice N.

Tous les engagements effectués à partir du 1^o janvier N+1 impactent obligatoirement le budget de l'exercice N+1



Opérations de gestion courante jusqu'au 31 décembre N

2) Deux périodes : opérations de gestion courantes et opérations d'inventaire



Opérations d'inventaires sur janvier N+1

Ces opérations nécessitent des éléments qui ne sont connus qu'après la clôture de l'exercice (ex : les CAP, les PAR, les stocks.....)

Période d'inventaire : 3 premières semaines de janvier

Opérations sans flux financiers (opérations sans incidence sur la trésorerie) sur l'exercice concerné

Les opérations d'inventaire CAP et PAR

- **Les charges à payer ou factures non parvenues : tous les services faits réalisés effectivement avant le 31 décembre N doivent être rattachés à l'exercice par la comptabilisation d'une CAP (par la méthode de l'extourne). La CAP permet d'impacter l'exercice budgétaire concerné par le service fait (dénouement en trésorerie sur N+1) et donc de consommer les crédits du budget N**
- **Les produits à recevoir permettent le rattachement à l'exercice des droits acquis par l'Exploitation ou l'Atelier au 31 décembre N, qu'ils aient donné lieu à encaissement ou non**
- **Les CAP et PAR s'appliquent à l'investissement**


Les opérations d'inventaire : gestion des immobilisations (opérations en capital)

L'Exploitation ou Atelier dispose d'un inventaire des biens comptabilisés à la section d'investissement et dont la valeur figure en classe 2 (cocwinelle: module immobilisations, inventaire comptable et tableaux d'amortissements)

Biens dont la valeur unitaire est $>$ à 800€ HT (un bien sera immobilisé s'il est destiné à rester durablement dans l'Exploitation et s'il a une valeur d'acquisition $>$ à 800€ HT)

Gestion informatisée des amortissements à partir des fiches d'immobilisation (attention au bon enregistrement des financements externes de l'actif = subventions d'investissement)

Amortissement = constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif sur sa durée probable de vie

 les durées d'amortissement doivent avoir été adoptées par le Conseil d'Administration

Les opérations d'inventaire : gestion des immobilisations (opérations en capital)

Deux sortes d'amortissements :

- **Amortissement réel pratiqué quand le bien immobilisé est financé sur fonds propres**
- **Amortissement sur quote part reprise quand le bien est acquis sur subvention**

L'amortissement est linéaire et se calcule au prorata temporis à partir de la mise en service du bien (sur la fiche d'immo = date d'achat).

La constatation des dotations aux amortissements est une opération d'ordre budgétaire donc inscription au budget (nécessité d'anticiper les investissements avant la dernière DM pour faciliter la prévision budgétaire)

Associer l'Agence Comptable pour la cession d'un bien (délibération du CA obligatoire et écritures comptables à passer)

Les opérations d'inventaire : gestion des immobilisations (opérations en capital)

Spécificité pour les Exploitations :

- **Cessions de biens immobiliers : aliénations des animaux suivis en immobilisation**
- **Avis de principe auprès du DDFIP sur les modalités de cession**
- **Délibération annuelle de principe du CA autorisant le Directeur à aliéner les animaux immobilisés**
- **Compte rendu annuel du Directeur**

Déclassement et désaffectation : les animaux suivis en immobilisation, lors de leur cession, ne font l'objet ni de déclassement ni de désaffectation

Les opérations d'inventaire : les stocks

La variation des stocks : la comptabilisation des stocks nécessite, à minima annuellement, le suivi constatant :

- **l'annulation du stock existant au début de l'exercice (stock initial)**
- **La constatation du stock existant à la fin de l'exercice (stock final)**

La comptabilisation des stocks nécessite un suivi physique.

Les écritures de stocks sont des opérations d'ordre budgétaires (inscrites aux C/ 6 et 7) mais ne font pas l'objet d'une prévision dans le budget ni en DM.

Les opérations d'inventaire : les stocks

- **Evaluation des stocks**
- **Enregistrement au coût d'acquisition, à la valeur du marché ou au coût de production en fonction du type de biens**
- **Méthode d'évaluation : « FIFO-PEPS » Premier entré – premier sorti**
- **La commission d'inventaire est obligatoire dans les exploitations agricoles, les ateliers technologiques et dans les centres équestres pour l'évaluation des stocks. Sa composition est précisée dans la M99.**
- **Dépréciation des stocks**
- **Seule la perte de valeur du stock est comptabilisée par une dépréciation.**
- **Aucune évaluation à la hausse n'est comptabilisée en vertu du principe de prudence**

Les opérations d'inventaire : les provisions

Les provisions pour risques et charges sont constituées afin de faire face à des charges ou des pertes susceptibles de provoquer des sorties de ressources lors d'exercices ultérieurs. Le fait générateur du risque ou de la charge étant rattachable à l'exercice en cours.

Inscription budgétaire (C/6815) donc à prévoir + délibération du CA

Pas d'impact sur la CAF mais sur le résultat d'exercice

Lors de la réalisation ou non du risque, reprise de la provision

3) Indispensable pour la réussite de la clôture

- **Élaborer un calendrier des travaux liés à la clôture (définir une date d'arrêt des engagements pour limiter les CAP, comptabiliser les stocks le plus proche du 31/12, fixer la date de la commission d'inventaire, fixer une date pour rendre les régies, échanges entre centres, les loyers des baux ruraux, le remboursement des emprunts)**
- **Sensibiliser et impliquer tous les acteurs (salariés, secrétaire comptable, régisseurs...)**
- **Elaborer des tableaux de bord (suivi des engagements, suivi de l'exécution budgétaire, émission régulière des titres et mandats)**
- **Fiabiliser les écritures comptables en lien avec le SG et l'Agent Comptable (apurement des comptes d'imputation provisoire, restes à recouvrer). Un dysfonctionnement comptable aura des répercussions sur le budget de votre centre**



La clôture de l'exercice s'anticipe

4) Calendrier du compte financier

- Préparé par l'Agent Comptable (garant de la qualité, de la sincérité et de l'exhaustivité des écritures comptables)
- Visé par l'ordonnateur
- Arrêté par le Conseil d'Administration

Le compte fi est une production commune dont la qualité est conditionnée par la mise en œuvre d'un réel partenariat entre l'agent comptable et les services de l'ordonnateur.

Le compte fi est soumis par l'ordonnateur au CA avant le 30/04/N+1, transmis à la Région et au SRFD dans les 30 jours suivant son adoption;

Transmis par l'AC au DDFIP territorialement compétent avant le 30/06/N+1 et transmis par la DDFIP à la CRC ou à l'autorité en charge de l'apurement administratif au plus tard le 31/12/N+1

CONCLUSION

- **La clôture des comptes doit être préparée et anticipée tout au long de l'année**
- **Les échéances calendaires précisées dans ce support sont réglementaires. Pas de dérogation possible**
- **Nécessité d'un partenariat entre les services ordonnateurs dont les Directeurs de centre et l'Agence Comptable**

Préparer la fin de l'année comptable

EPLEFPA Saint Yrieix la Perche - Ferme de la Faye
Marc Bassery

L'exploitation en bref

× **180 ha de SAU**

- 8,40 ha de verger.
- 18 ha de céréales à paille pour l'autonomie alimentaire des troupeaux: blé, orge, triticale, seigle, méteil.
- 12 ha de maïs pour le troupeau bovin : ensilage et grain.
- 142 ha d'herbe dont 75 % en prairie naturelle et introduction de légumineuses dans les prairies temporaires : autonomie fourragère.

× **4 salariés, 2,5 ETP en travailleurs saisonniers et 1 DEA**

× **Support pédagogique**

- Environ 20 000 h de formation : lycée, CFPPA, public extérieur.

× **Volet économique**

- Chiffre d'affaires 2020 : 427 960 € de production vendue et 117 340 € de subventions.
- Résultat négatif – 1 606 € et EBE positif + 39 347 € ⇔ fortes variations selon les années fonction de la valorisation des pommes principalement et des charges de main d'œuvre saisonnière.
- Fragilité économique mais potentiel à résister et à améliorer les résultats.
- Fragilités structurelles : bâtiments anciens voire obsolètes ⇒ répercussions sur l'organisation du travail et les performances techniques des troupeaux.
- Fragilités conjoncturelles : marchés de la viande concurrentiels et une valeur ajoutée de la pomme variable, aléas climatiques, crise sanitaire...

Les productions

× **Le verger de pommiers diversifié**

- 6,40 ha verger écoresponsable (Golden AOP, Pinova®) .
- 2 ha en AB (Opal® et Dalinette®).
- commercialisation coopérative LIMDOR.
- vente directe de pommes à la cueillette et de jus de pommes.
- environ 47 % du CA de l'exploitation (200 000 €).

× **Le troupeau bovin Limousin : production de viande et vente de reproducteurs**

- 110 VA Limousines inscrites avec un niveau génétique reconnu.
- engraissement des produits : JB moins d'un an et légers, génisses grasses et finition des réformes sous SIQO.
- commercialisation groupement de producteurs GLBV .
- vente de reproducteurs.
- vente directe 1 fois par mois.
- environ 43 % du CA (180 000 €).

× **Le troupeau ovin complémentaire aux productions principales**

- 190 brebis croisées Charolais x vendéen x Suffolk.
- agneaux de bergerie sous SIQO.
- commercialisation groupement de producteurs ECOOVI.
- développement vente directe.
- environ 10 % du CA (42 000 €).

Prévisions budgétaires: DM d'automne

❖ Fonctionnement

Charges : consommation, personnels, exceptionnelles, amortissements...

Produits: ventes à réaliser, subvention à solder, produits exceptionnels...

❖ Investissement

Emplois : terrains, bâtiments, matériels, immo en cours...

Ressources: subventions, emprunts...

↔ Prudence et Sincérité

Opérations de fin d'année

❖ Opérations d'inventaire:

Détermination d'un résultat fiable et suivi des engagements, dettes et créances

Dans un délai suffisamment rapide pour prendre les décisions en matière de gestion

Rattachement des charges et produits calculés à l'exercice

Calcul des amortissements

Inventaire des immobilisations

Inventaire physique des stocks d'appro et produits finis

Charges et produits de l'exercice

- ❖ Arrêt des bons de commande et engagements début décembre
- ❖ Traitement de toutes les factures de l'exercice n jusque fin janvier de l'exercice n+1
- ❖ Intégration des charges et produits à payer
- ❖ Idem pour les charges et produits constatés d'avance le cas échéant

Les stocks

- ❖ Etat physique des stocks appro et produits finis réalisé fin décembre
- ❖ Comptage, données des logiciels de suivi
- ❖ Appro: quantités x prix d'achat réel
- ❖ Produits finis: nombre x prix du marché, décote de 30% appliquée aux animaux
- ❖ Commission d'inventaire réunie début janvier: Dir EPL, SG, Compta ordo, Agent comptable, 1 enseignant, 1 professionnel
- ❖ Arrêt des stocks au 31/12

⇔ Sincérité

Attention à ne pas surévaluer

Les immobilisations

- ❖ Etat physique des immo
- ❖ Intégration des immo en cours
- ❖ Financement des immo

⇔ Impact sur le FdR de l'EA et de l'EPLEFPA

Clôture terminée fin janvier

Démarrer une démarche RSE

Intervention de F. Bosque (ITERG)

Témoignages de F. Peyroud (DAT Bourg en Bresse) et

G. Alepée (DEA Montpellier)

Les webinaires

DEA DAT de l'EA



RESO'THEM

Un collectif pour accompagner
la transition agroécologique


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*



14 janvier 2022 à 11h30